FO DGFiP
SECTION DE LA HAUTE-MARNE
L'INFO52
Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFiP
10 mai 2022

MUTATIONS LOCALES 2022
inFOs pratiques

L'AFFECTATION AU DÉPARTEMENT

Calendrier

	Saisie vœux ALOA	Publication
A	12 au 31 mai 2022	22 juin 2022
B	9 au 27 mai 2022	
C	11 au 31 mai 2022	

Agents concernés

► **Agents de la DDFiP52**
- souhaitant changer d'affectation locale
- suite à réorganisation de service *(bénéficiant de priorités au plan local)*

► **Agents entrants**
- Arrivée suite mouvement national
- Si vœux non satisfaits, agent affecté sur emploi vacant par la Direction
- Si vœux non satisfaits et pas d'emploi vacant, agent positionné ALD « local »

► **Agents ALD « locaux »** *(ALD départemental)*

Possibilité de demande sur poste vacant quel que soit le service

Délai de séjour

► **La règle**
- 2 ans entre 2 mutations locales
- 3 ans pour les 1ères affectations (incluant l'année de scolarité pour les A et B)

► **Les exceptions**
- 1 an pour rapprochement ou priorité handicap *(attention, demande uniquement sur les vœux prioritaires)*
- aucun délai suite à réorganisation de service *(nouvelle affectation sans délai de séjour)*
- agents ALD : suite mouvement 2022, nouvelle affectation sans délai de séjour

CAP OU PAS CAP

METTEZ TOUTES LES CHANCES DE VOTRE CÔTÉ

CONTACTEZ LES MILITANTS F.O.-DGFiP

Section FO-DGFiP de la Haute-Marne

DDFiP 5 rue de Lorraine 52000 Chaumont
Secrétaire Départemental : Matthieu TESTART Tél : 06 26 55 14 67
Mail : **fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr**
Site : http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/

CLASSEMENT
DES DEMANDES CONCURRENTES

Conditions du mouvement 2022

La priorité « handicap » prime toutes les autres sur les 2 mouvements (cf critères ——►►).

Les demandes sont classées en fonction de l'ancienneté administrative au 31 décembre 2021.

Les agents promus de C en B par Liste d'Aptitude et Concours Interne Spécial sont considérés agents de la DDFIP 52 s'ils étaient déjà dans la Haute-Marne en catégorie C.

► Mouvement en 2 étapes

- 1er mouvement : agents de la DDFiP 52

1 - Priorités « réorganisation ou suppression d'emploi »
2 - Priorités « rapprochement »
3 - Convenance personnelle sans priorité

- 2e mouvement : agents entrants

4 - Priorités « rapprochement »
5 - Convenance personnelle sans priorité

L'EXPRESSION DES VŒUX

► Vœux

- Nombre illimité
- Ordre de préférence libre entre vœux prioritaires et non prioritaires ***(attention : postes au choix en tête de la demande)***

► Services de direction

- Une seule et même entité d'affectation
- Possibilité de classement des vœux dans ALOA « onglet bloc-note » ***(attention : répartition des effectifs par le directeur)***

Priorités

► Handicap

- agent handicapé ou parent d'un enfant handicapé *(titulaire carte invalidité ou carte mobilité inclusion avec mention « invalidité »)*
- priorité sur une commune *(en lien avec le handicap)*
- mutation sur la commune de priorité même en l'absence d'emploi vacant

► Réorganisation de service ou suppression d'emploi

- priorité l'année de la réorganisation ou de la suppression d'emploi
- priorité pour suivre la mission
- priorité pour rester sur le service d'origine en cas de vacance d'emplois
- priorité pour tout emploi dans un service de même nature que le service d'origine sur la commune
- priorité pour tout emploi sur la commune d'affectation
- priorité pour tout emploi dans un service de même nature que le service d'origine sur le département
- priorité pour tout emploi dans le département

► Rapprochement

- conjoint, partenaire de PACS, concubin travaillant dans le département *(priorité sur la commune du lieu de travail du conjoint ou résidence familial)*
- enfants suite divorce/séparation *(priorité sur la commune de scolarisation ou résidence de l'enfant)*
- personne soutien de famille de l'agent seul avec enfant(s) à charge *(priorité sur la commune de résidence du soutien de famille)*

Postes au choix

► Recrutement et sélection parmi les agents de la DDFiP52 et les agents entrants.

► En cas de candidature retenue, les autres demandes deviennent caduques.

Section FO-DGFiP de la Haute-Marne

DDFiP 5 rue de Lorraine 52000 Chaumont
Secrétaire Départemental : Matthieu TESTART Tél : 06 26 55 14 67
Mail : **fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr**
Site : **http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/**